SANTÉ QUÉBEC

Inspecteur national des services du domaine de la santé et des services sociaux de Santé Québec Visite régulière de la qualité du milieu de vie en CHSLD / MDA MA Rapport



Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	Maison des ainés et alternative de Lebourgneuf		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	96
Établissement\CIUSS\CISSS	CIUSSS Capitale-Nationale	Adresse	7400 rue de la Gandolière
Région (point cardinal, si requis)	Québec	Ville	Québec

Informations sur la visite

Date de la visite	6 mai 2025
Nbre de résidents le jour de la visite	96

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par l'équipe d'évaluation de l'inspecteur national, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe d'évaluation est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

L'inspecteur national encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

	S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)	
Des actions structurées sont mises en place pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.			

Droits des résidents et personnes proches aidantes

<u>%</u>	(PPS)	
(1)	NA AT	

Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation fait la promotion		
des droits des résidents en		
informant le résident et ses		
proches de l'existence du comité		
de résidents et du commissaire aux		
plaintes et à la qualité des services.		
Le comité de résidents a réalisé une activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin 		
de donner leur point de vue sur la		
qualité de leur milieu de vie.		
 Un mécanisme structuré est mis 		
en place annuellement pour		
évaluer le degré de satisfaction des		
résidents et de leurs proches.		

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu, notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, le concept MDA MA, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance. Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident. Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident. Le personnel respecte l'intimité du résident. 		

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le formulaire Histoire de vie est		
complété pour les résidents et mis		
à la disposition des différents		
acteurs du milieu de vie.		
La pratique du PAB		
accompagnateur est actualisée.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.	S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie. 		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible. 		

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger. Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 L'ambiance, lors du repas, 		
favorise le plaisir de manger.		
• La majorité des résidents est		
placée à leur table en attendant		
leur repas, moins de vingt minutes		
avant le début de l'activité.		
availt le debut de l'activite.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Élément(s) conforme(s) • Le personnel nomme le menu	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu servi aux résidents.	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu servi aux résidents. Un menu alternatif est disponible	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le personnel nomme le menu servi aux résidents. Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu servi aux résidents. Un menu alternatif est disponible	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le personnel nomme le menu servi aux résidents. Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le personnel nomme le menu servi aux résidents. Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le personnel nomme le menu servi aux résidents. Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le rythme du résident est		
respecté.		
Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
Le personnel est attentif aux		
besoins de l'ensemble des		
résidents.		

Milieu de vie



Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le comité milieu de vie est actif		
et constitué de différents acteurs		
impliqués auprès des résidents.		
	<i></i>	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les lieux sont aménagé aux	Les tableaux d'orientation	2. S'assurer d'adapter l'environnement physique afin
besoins des résidents et des	ne sont pas présents sur	d'offrir
proches.	chaque étage.	des repères temporels aux résidents.
• Los liquy cont propres et bion		
Les lieux sont propres et bien antrotonus		
entretenus.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie est animé et		
offre aux résidents la possibilité de		
réaliser des activités spontanées de		
nature sociales ou		
occupationnelles.		
 Le milieu de vie propose des 		
activités variées, individuelles et de		
groupe, sont offertes sur une base		
quotidienne en respectant les		
capacités fonctionnelles du		
résident et animées par différents		
acteurs du milieu.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des bénévoles sont engagés	Licincine, and comornies	necommunication(3)
envers les résidents.		
enters les residents.		
Différents partenaires de la		
communauté sont impliqués sur		
une base régulière dans le milieu		
de vie.		

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites d'évaluation. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.